Liste des documents a nous adresser
☐ Le dossier fiscal complété
VOS IMPRIMES FISCAUX
□ La déclaration 2035 <b>COMPLETE</b> : 2035, 2035suite, 2035 A et B (et 2035 E si le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €) sauf si vous la saisissez dans votre espace personnel ou si vous utilisez AngiilCompta en 2024.
☐ L'imprimé <b>2069 RCI</b> , à compléter notamment pour : le crédit d'impôt formation (si vous avez suivi des formations payantes et non rémunérées en 2024).
☐ La déclaration <b>2036</b> ou <b>le tableau de répartition des frais communs</b> , si vous faites partie d'une SCM ou d'un groupement.
☐ La déclaration 2035 de la SISA
VOTRE COMPTABILITE sauf si vous utilisez AngiilCompta en 2024
Vous tenez une comptabilité informatique, merci de nous adresser :  ☐ l'attestation de conformité de votre logiciel (elle doit être nominative et indiquer l'exercice 2023, veillez à la récupérer dans votre logiciel de comptabilité ou à la réclamer à votre fournisseur),  ☐ le grand livre annuel ou le fichier des écritures comptables (FEC),  ☐ la balance annuelle équilibrée.
Vous tenez une comptabilité manuelle, merci de nous adresser :  ☐ les récapitulatifs annuels équilibrés de vos journaux recettes et dépenses ou les dernières pages de l'année si vous avez cumulé vos chiffres.
AUTRES DOCUMENTS
Vos documents bancaires:  ☐ relevé bancaire au 1er janvier 2024 (ou date de début d'activité), ☐ relevé bancaire au 31 décembre 2024 (ou date de cessation d'activité), ☐ le cas échéant, l'état de rapprochement bancaire ou la liste des écritures non pointées au 31 décembre 2024 (ou date de cessation d'activité) sauf si vous utilisez AngiilCompta en 2024.  Autres documents:
☐ URSSAF cotisations d'Allocations familiales et CSG : la notification VOS COTISATIONS : REGULARISATION 2023 / ECHEANCIERS 2024 ET 2025 (annexes 1 et 2), reçus en juin 2024 ou à télécharger le site de l'URSSAF
☐ CARPIMKO ou CARCDSF: I'AVIS D'APPEL DES COTISATIONS / COTISATIONS DE L'ANNEE 2024,
☐ Contrats Loi Madelin et/ou Plan d'Epargne Retraite : les attestations de déductibilité,
☐ Assurance frais généraux : l'appel de cotisation (contrat facultatif couvrant les frais permanents en cas de maladie ou d'accident),
Le relevé annuel d'honoraires SNIR de 2024 (dès réception) avec la fiche honoraires.
Vous pouvez transférer ces documents de manière dématérialisée sur le site de l'Angiil, via la rubrique « transfert de document » au sein de votre espace adhérent. Pour vous aider dans cette procédure veuillez vous référer au document <u>« marche à suivre »</u> .
Toutefois, si vous ne désirez pas transmettre ces documents via votre espace Extranet, il est toujours possible de nous les envoyer par mail ou par courrier :
Envoyer votre dossier à Balma :
infos@angiil.com ou 12 rue Louis Renault

**31130 Balma** (tél : 05.61.58.37.37)